



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 2024 à 20h00

L'an deux mille vingt-quatre et le 3 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Nances, étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre FAUGE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Alexandre FAUGE, Jean-Paul PERRIAT, Marie-France CURTAUD, Christian FAUGES, Christophe SERENO*, Alexis COLLIOT, Axelle ROUSSEL, Romuald ROY, Armelle BALZER et Olivier MAILLARD.

**Christophe SERENO arrive à 20h20 et n'a pas pris part au vote de la délibération DCM20241201.*

ABSENT(E) Excusé(e) : Nathalie GIOVANNACCI donne pouvoir à Christian FAUGES.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Axelle ROUSSEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 5 NOVEMBRE 2024.

Le compte rendu de la séance du 5 novembre 2024 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Marie-France CURTAUD précise qu'il faut rajouter :

« **Commission cimetièrè** :

Marie-France Curtaud présente le devis établi par l'entreprise M2A Maçonnerie de Novalaise, pour la réfection du portail principal et du pilier gauche de l'ancien cimetière ainsi que le portillon du nouveau cimetière. Le montant total des travaux s'élève à 7 850,00 € HT / 9 420,00 € TTC. Une rencontre avec M. Flamens de M2A est prévue pour préciser certains points du devis avant validation. »

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 novembre 2024.

2 – DÉLIBÉRATION : SÉCURISATION RD921 – DEMANDES DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR ET DES AMENDES DE POLICE.

DCM20241201

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de sécurisation de la RD921 dans la plaine de Nances.

Il fait part également des devis reçu par ISAGEO pour la réalisation de ce projet qui comprend :

- Missions géomètre et urbanisme préalable, maîtrise d'œuvre
- Les travaux préparatoires
- Terrassement, voirie
- Tranchées
- Eaux pluviales
- Eclairage
- Espaces verts
- Récolement, réception, contrôles

Et indique que le coût total de l'opération est estimé à 232 378,33€ HT / 278 854,00€ TTC.

Il précise que les travaux d'enrobé d'un montant estimatif de 66 000,00€ HT / 79 200,00€ TTC (non compris dans le montant ci-dessus) seront pris en charge intégralement par le Département.

Il expose qu'il convient d'approuver ce projet et informe de la possibilité de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et des amendes de police, et invite le Conseil à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **Approuve** le projet de sécurisation de la RD921 dont le coût est estimé à 232 378,33€ HT / 278 854,00€ TTC.
- **Sollicite** les aides de l'Etat au titre de la DETR et au titre des amendes de police.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Présents 9 Exprimés 10 Pour 10 Contre 0 Abstention 0

3 - DÉLIBÉRATION : MISE EN LOCATION TEMPORAIRE DE L'APPARTEMENT AUX BELLEMINS.

DCM20241202

Monsieur le Maire fait part de la situation d'urgence de M. Gallin et Mme Pauline, et leur fils, habitants route de la Côte.

Il demande l'approbation du conseil municipal de pouvoir leur louer l'appartement aux Bellemins le temps de la démolition et reconstruction de leur maison principale.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **Approuve** la mise en location temporaire de l'appartement aux Bellemins le temps des travaux de la famille Gallin/Pauline.
- **Précise** que le montant du loyer sera de 300,00€ (hors charges).
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Présents 10 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

4 - COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE.

Exposé du maire :

Afin de fluidifier le travail de la collectivité et d'apporter des réponses rapides aux interlocuteurs de la mairie, le code général des collectivités prévoit de déléguer un certain nombre de compétences au maire. Dans ce cadre, le maire a pris des décisions en vertu de la délibération du 26 mai 2020 dont il rend compte au conseil municipal.

Un tableau récapitule les décisions du maire depuis le 5 novembre 2024.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales disposant que le maire doit rendre compte des décisions prises en vertu des délégations que lui a consenties le conseil municipal à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

CONSIDÉRANT la nécessité de rendre compte des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal,

Le conseil municipal :

PREND CONNAISSANCE des décisions suivantes :

Décisions prises pour présentation en Conseil Municipal du 3 décembre 2024				
N° et Nature de la décision	Date	Société/organisme/propriétaire	Montant TTC	Décision
DEC20241101 Démoussage toitures bâtiments communaux et réfection toiture Chapelle Ste Rose	05/11/2024	Charpente Bellemin	26 154,24 €	Devis validé

DEC20241102 Arbustes et divers	12/11/2024	François Horticulture	1 031,59 €	Devis validé
DEC20241103 Abattage arbres au-dessus parking cimetière	14/11/2024	Courtois Paysages	480,00 €	Devis validé

5 - RETOUR DU TRAVAIL DES COMMISSIONS :

Commission communication :

M. le Maire passe en revue le bulletin municipal à l'écran. Une réunion est programmée le 11/12 pour faire le point sur l'avancement.

Commission urbanisme :

Marie-France Curtaud précise qu'un recours a été déposé à l'encontre de la décision de refus concernant une piscine en zone Agricole. M. Cieli a été reçu en mairie par le Maire et Mme Curtaud afin de lui expliquer ce refus.

Commission cimetière :

M. Flamens de M2A a rencontré Mme Curtaud et le Maire suite au devis envoyé pour la réfection des portails et piler au cimetière. Des ajustements ont été demandés. Le nouveau devis s'élève à 9 999,00€ TTC. La durée des travaux est estimée à une dizaine de jours, ils se feront au printemps. Le conseil valide ces travaux.

Conseil Municipal Jeunes :

Une réunion a eu lieu vendredi 29 novembre. De nombreux points ont été évoqués, notamment la journée intergénérationnelle organisée par le CMJ le 5 avril 2025. Et également la visite de l'Élysée et du Sénat.

Commission au social à la CCLA :

Armelle Balzer a participé à une réunion avec les différents acteurs de la Convention Territoriale Globale (CTG)

6 – DIVERS :

1 / Questions diverses.

Néant.

2 / Infos :

A/ Urbanisme

PC 07318424N1001 : M. Berger Sabbatel Antoine – impasse du Bouchet : réfection d'une grange en habitation.

DP07318424N5028 : Enedis – chemin du Clos St Bruno : pose d'un poste de transformation.

DP07318424N5029 : M. Jourde Autier Jacques – route du chef-lieu les Bellemins – isolation façade est.

B/ Monsieur le Maire précise qu'il convient de fixer une date de réunion avec Emma Termeulen, en charge de la rédaction du PCS. Il propose le mardi 7 janvier à 18h, avant le conseil municipal de 20h. Le conseil prend note de cette réunion.

C/ Monsieur le Maire propose de fixer les dates des manifestations pour 2025 :

- Voeux du maire : 19 janvier.
- Journée des plantations : 17 mai
- Fête des parents : 14 juin
- Fête de la musique : à confirmer
- Fête du village : 28 juin

D/ La secrétaire de mairie Florence Pouget fait part au conseil qu'à compter des comptes 2024, le Compte Administratif et le Compte de Gestion seront remplacés par le Compte Financier Unique.

E/ Le bateau abandonné le long de la route forestière de Belledigue n'a toujours pas été enlevé par son propriétaire. La route du col étant fermée pour l'hiver, Monsieur le Maire va faire le point avec les services de la CCLA pour enlèvement.

F/ Le repas des aînés au restaurant Les Quatre Saisons à Dullin a eu lieu ce dimanche 1^{er} décembre. Environ 70 convives étaient présentes et ont apprécié ce moment convivial. Certains aînés n'ont pas pu venir au repas et le conseil décide de leur offrir une boîte de chocolats pour un budget maximum de 30€ pour une personne seule et 50€ pour un couple. Armelle Balzer propose d'aller voir des chocolatiers à Chambéry.

G/ Marie-France Curtaud précise que l'église est très sale et que la messe de Noël aura lieu à Nances cette année. Une matinée de nettoyage est prévue le samedi 21 décembre avec des bénévoles. Elle demande si des personnes du conseil souhaite venir aider au nettoyage. Armelle Balzer, Christian Fauges se proposent de venir aider.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Alexandre FAUGE,
Maire.



Axelle ROUSSEL,
Secrétaire de séance.



Mairie - 1616 route du Chef-Lieu 73470 Nances – Tél : 04.79.28.73.88
E-mail : nances.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.nances.fr

